

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE  
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO  
CANTON DE COMBOURG

## COMMUNE DE TINTENIAC

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

#### SÉANCE DU 24 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre janvier à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 17 janvier 2025

#### NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	20
Votants	26

**Étaient présents :** Mmes et MM. TOCZÉ Christian, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, ANDRÉ Marie-Thérèse, QUENOUILLE Roger, MARTINIAULT Anne-Laure, DUFEIL Christophe, SALIS Anaïs, FOUCHARD Fabrice, ARRIBARD Martine, GORON Maxime, BLANDIN Béatrice, DEHEEGER Vianney, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, PRESCHOUX Léon.

**Étaient absents excusés :** BIMBOT Frédéric donne pouvoir à TOCZÉ Christian / BOSSARD Nelly donne pouvoir à GARÇON Isabelle / JEANNEAU Luc donne pouvoir à SALIS Anaïs / LEMARCHEDEL Franck donne pouvoir à LEGRAND Rémi / D'ABOVILLE Rosine donne pouvoir à BLANDIN Béatrice / BAZIN Denis donne pouvoir à PRESCHOUX Léon

**Était absente :** DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile

**Secrétaire de séance :** Mme ARRIBARD Martine à qui il est adjoint un auxiliaire.

### 12. Don en faveur de l'île de Mayotte suite à la catastrophe naturelle

**Rapporteur :** M. Blaise Touzard, adjoint.

Il est proposé de verser un don en faveur de l'île de Mayotte suite à la catastrophe naturelle survenue le 14 décembre dernier. En effet le cyclone Chido a frappé l'île avec des vents atteignant 220km/heure. Les dégâts humains et matériels sont considérables, des routes impraticables, des bidonvilles réduits à néant, des réseaux téléphoniques et électriques à terre etc.

Vu l'ampleur des dégâts,

Vu les chiffres de l'INSEE, la population municipale totale est de 4100 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2025,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de décider le versement d'une aide et son montant, il est proposé de verser une aide équivalent à 1 euro par habitant soit 4100 euros

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont s'ix pouvoirs)**

- verser un don en faveur de l'île de Mayotte de 4100 euros soit 1 euro par habitant, via l'organisme Fondation de France suite au passage du cyclone Chido ayant dévasté l'île

- autoriser M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération



Le Maire,

Christian TOCZÉ

Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,

Martine ARRIBARD